

Flash Covid-19

Les conséquences du Covid-19 sur l'entrepreneuriat en France

• Septembre - Novembre 2020 •



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Flash spécial crise du Covid-19 sur la période du 1er septembre au 30 novembre

Une situation inédite et totalement paradoxale

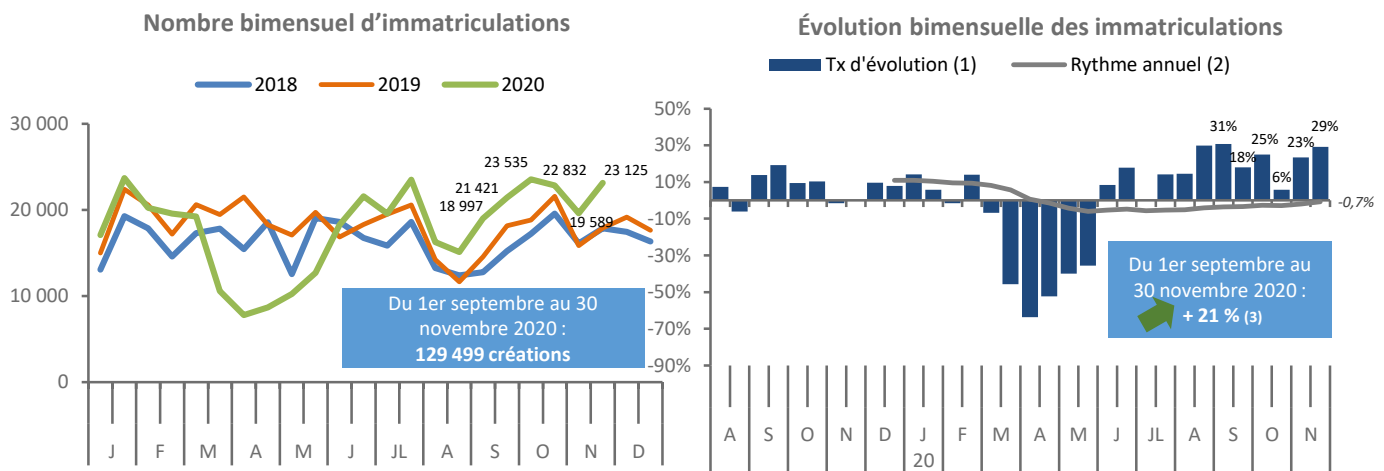
Après un rebond, principalement technique, au cours de l'été, l'économie française a été vite rattrapée par une deuxième vague épidémique qui s'est accentuée au cours du mois de septembre puis d'octobre. Face à cette recrudescence des contaminations, des mesures locales puis un nouveau confinement, certes moins strict que le premier, ont été instaurés fin octobre. Depuis désormais 9 mois, la situation sanitaire dicte ainsi la partition à l'activité économique du pays.

En règle générale, les crises économiques sont ponctuées d'un bond des défaillances d'entreprises, d'une montée du chômage et concomitamment d'un net ralentissement des créations d'entreprises. Affectant prioritairement le secteur des services, cette récession atypique est inédite par son intensité, mais aussi par les dispositifs de protection des entreprises et de l'emploi mis en place par le gouvernement. Ces derniers (chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, exonérations de charge, fonds de solidarité...) accompagnés du gel de l'état de cessation des paiements ont eu jusqu'ici un effet d'amortisseur particulièrement efficace qui masque cependant la réelle situation économique et financière actuelle. Ainsi, paradoxalement, sur la période du 1er septembre au 30 novembre 2020, 7 465 ouvertures de procédures collectives ont été enregistrées*, soit une baisse de 37 % à un an d'intervalle. Sur douze mois glissants, c'est ainsi plus d'un tiers de moins d'entreprises (- 34,6 %) qui ont subi une défaillance.

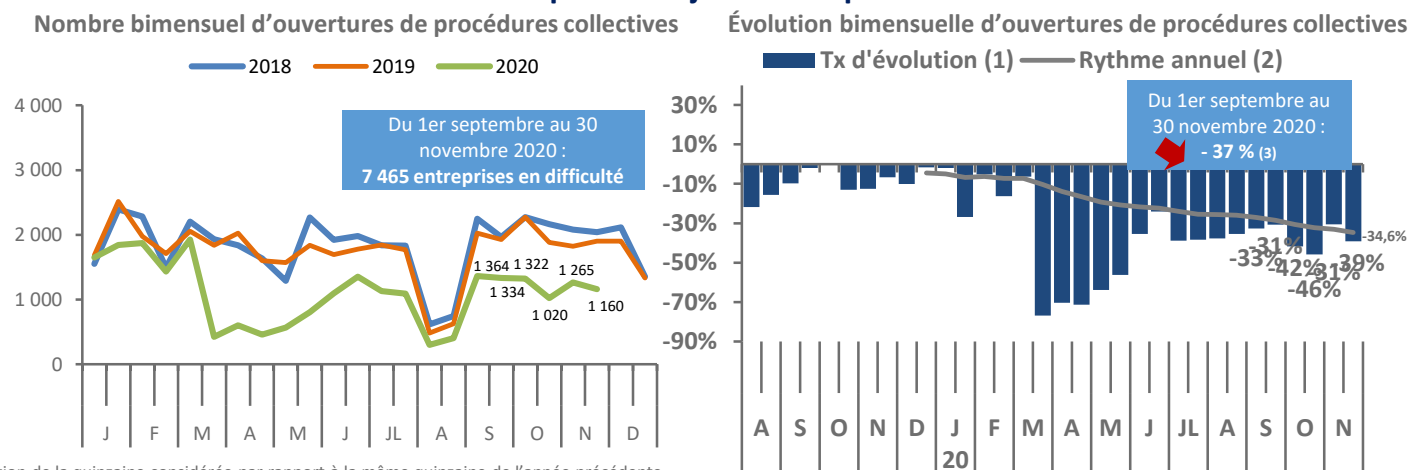
Dans le même temps, 129 499 immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés ont été enregistrées, soit une croissance de plus de 20 % par rapport à la même période en 2019. Depuis le début de la période estivale, la création d'entreprises est même parvenue à dépasser ses niveaux déjà records de 2019. La dynamique de la deuxième partie d'année permet quasiment aux immatriculations de retrouver fin novembre un niveau stable sur douze mois glissants (- 0,7 %).

Alors que la dynamique des créations d'entreprises semble bel et bien se confirmer, l'indicateur à davantage scruter dans les semaines et les mois à venir sera assurément le nombre de procédures collectives. Bien que les perspectives de vaccin laissent entrevoir un début de sortie de crise sanitaire, l'issue progressive de la perfusion du tissu entrepreneurial via l'endettement public ou encore les remboursements des PGE contractés font craindre une explosion des défaillances. Cette vague de procédures collectives touchera en premier lieu les entreprises déjà en difficulté avant la pandémie de la Covid-19 et maintenues artificiellement hors de l'eau par ces mesures gouvernementales. Si le scénario est certain, son ampleur et son calendrier restent à définir.

Créations d'entreprises : le retard du printemps presque comblé



Des entreprises toujours sous perfusion



(1) évolution de la quinzaine considérée par rapport à la même quinzaine de l'année précédente
 (2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente
 (3) évolution sur la période du 1er septembre au 30 novembre 2020 par rapport à la même période en 2019
 *Périmètre : France hors Alsace, Lorraine et DROM
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2020 – traitements Xerfi

Une baisse des ouvertures de procédures collectives mais une proportion de liquidations en hausse

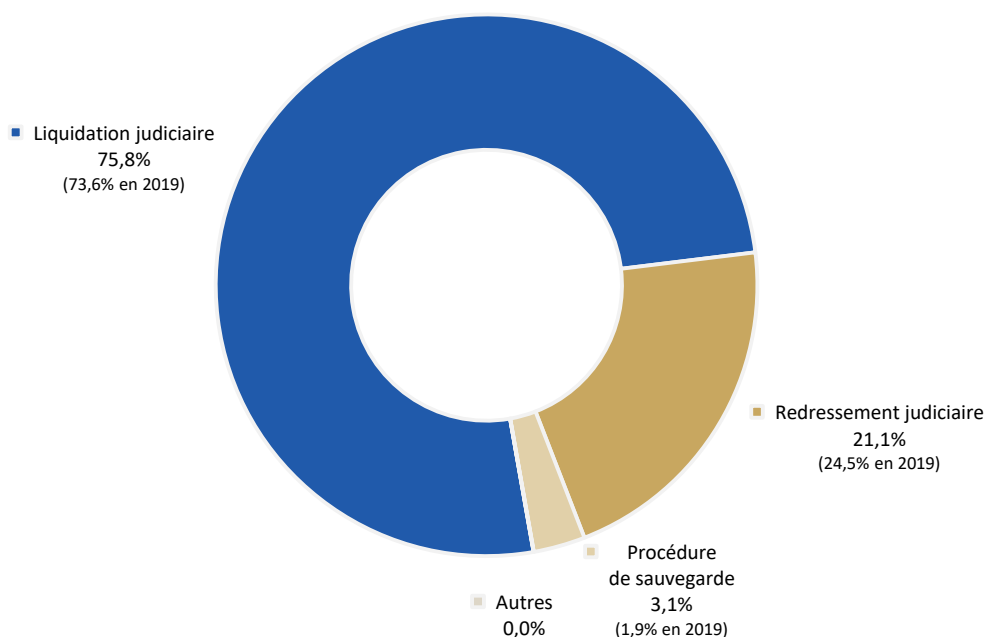
Sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2020, le nombre de procédures collectives enregistrées par les tribunaux de commerce s'élève à 7 465, soit une contraction de quasiment 40 % à un an d'intervalle (37 % exactement). Avec 1 572 ouvertures, les redressements judiciaires (y compris les redressements judiciaires simplifiés et généraux) ont presque été divisés par deux à un an d'intervalle (- 47 %) et observent ainsi le recul le plus significatif des procédures collectives.

Malgré un recul également conséquent à un an d'intervalle (- 34 %), la proportion de liquidations judiciaires (y compris les liquidations judiciaires simplifiées) parmi l'ensemble des défaillances est en hausse (75,8 % sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2020 contre 73,6 % sur l'ensemble de l'année 2019, soit 2,2 points de plus). Les situations des entreprises déclarant une défaillance sont ainsi plus compliquées et irréversibles qu'habituellement.

Zoom sur les ouvertures de procédures sur la période du 1er septembre au 30 novembre

	Nombre d'ouvertures de procédures	Evolution à un an d'intervalle (1)
Procédure de sauvegarde <i>(dont procédure de sauvegarde accélérée et financière accélérée)</i>	231	- 2 %
Redressement judiciaire <i>(dont redressement judiciaire simplifié et général)</i>	1 572	- 47 %
Liquidation judiciaire <i>(dont liquidation judiciaire simplifiée)</i>	5 662	- 34 %
Ensemble des ouvertures de procédures	7 465	- 37 %

Répartition des ouvertures procédures par type de jugement sur la période du 1er septembre au 30 novembre



(1) évolution sur la période du 1er septembre au 30 novembre 2020 par rapport à la même période en 2019

Périmètre : France hors Alsace, Lorraine et DROM

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2020 – traitements Xerfi

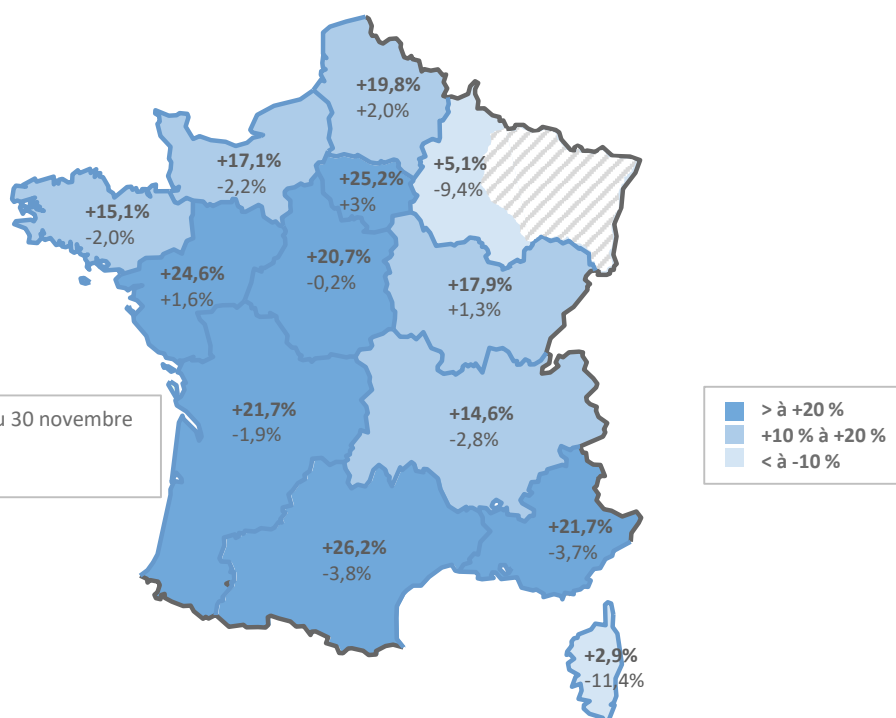
De grandes disparités régionales persistent

À un an d'intervalle, l'ensemble du territoire français, sans exception, enregistre une augmentation de son nombre d'immatriculations et une contraction de ses ouvertures de procédures collectives sur la période du 1er septembre au 30 novembre*.

Comme lors des deux précédentes parutions de ce flash Covid, d'importantes disparités entre les régions subsistent tant du côté des immatriculations que des défaillances. La région la mieux positionnée en termes d'immatriculations est l'Occitanie (+ 26,2 %) alors que c'est le Centre Val-de Loire qui sort son épingle du jeu en termes d'ouvertures de procédures (- 47,7 %). Sur douze mois glissants, l'évolution du nombre d'immatriculations en Île-de-France est d'ores et déjà redevenu nettement positif (+ 3 %).

Encore une fois, les disparités régionales peuvent s'expliquer notamment par leur spécialisation dans des secteurs plus ou moins touchés par la crise sanitaire, mais également par le dynamisme local lors de la reprise d'activité.

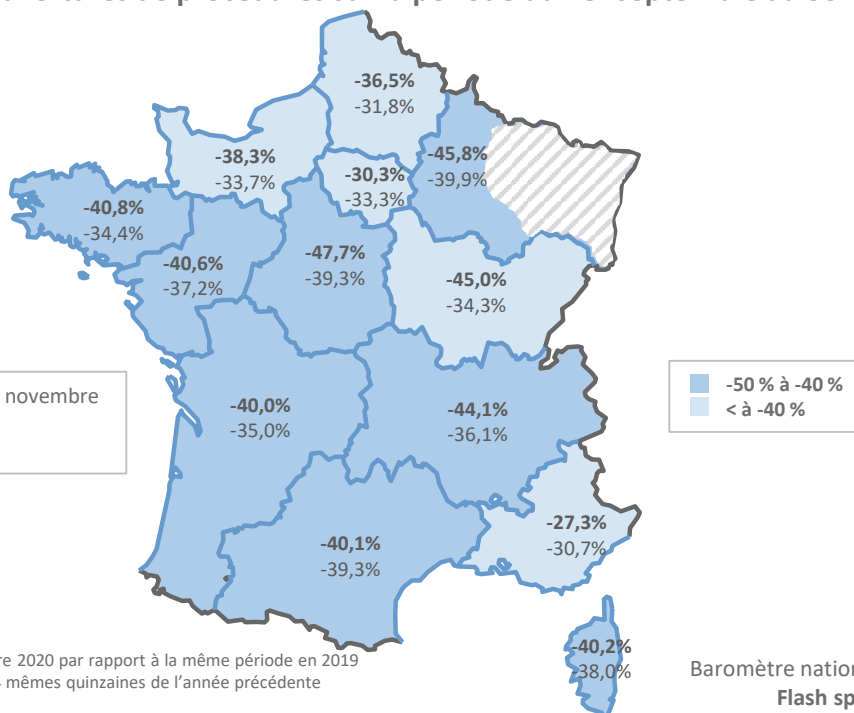
Évolutions régionales des immatriculations sur la période du 1er septembre au 30 novembre



X % : taux d'évolution du 1er septembre au 30 novembre de la région (1)
X % : rythme annuel (2)

■ > à +20 %
■ +10 % à +20 %
■ < à -10 %

Évolutions régionales des ouvertures de procédures sur la période du 1er septembre au 30 novembre



X % : taux d'évolution du 1er septembre au 30 novembre de la région (1)
X % : rythme annuel (2)

■ -50 % à -40 %
■ < à -40 %

(1) évolution sur la période du 1er septembre au 30 novembre 2020 par rapport à la même période en 2019
(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

*Périmètre : France hors Alsace, Lorraine et DROM

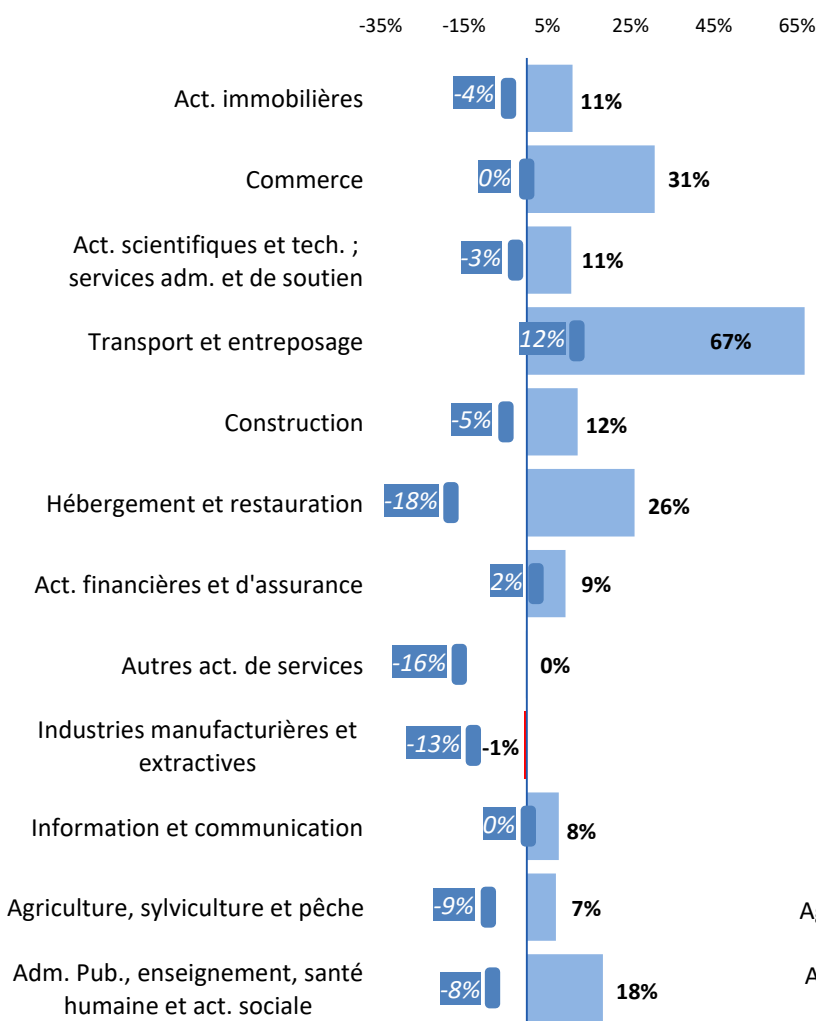
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2020 – traitements Xerfi

La livraison à domicile continue de doper les créations d'entreprises

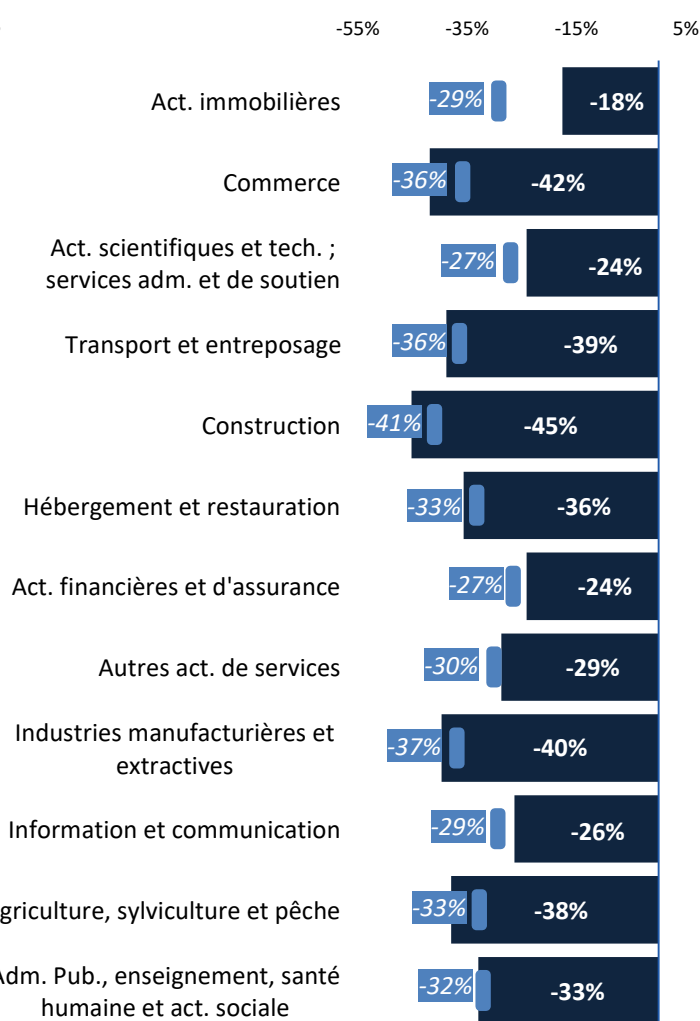
Alors que l'ensemble des pans de l'économie est soutenu par les mesures mises en place par le gouvernement, la pandémie de la Covid-19 a eu un impact particulièrement hétérogène selon les secteurs de l'économie réelle. Les plus touchés sont les transports, la restauration, l'hôtellerie, l'événementiel, les services à la personne, les loisirs ou encore la culture. Jusqu'à présent, ces secteurs les plus vulnérables et fragilisés par la crise n'enregistrent pas significativement plus d'ouvertures de procédures collectives que le restant de l'économie. Malgré les annonces de destructions d'emplois qui se multiplient ces dernières semaines, les dispositifs de soutien aux entreprises ont permis de préserver massivement l'emploi salarié permanent en préservant la situation financière des entreprises. En effet, les disparités entre secteurs devraient apparaître progressivement avec l'épuisement des mesures gouvernementales.

Du côté des immatriculations, comme à l'accoutumée, le secteur des transports et de l'entreposage booste les créations d'entreprises (+ 67 % entre le 1er septembre au 30 novembre et + 12 % sur douze mois glissants). D'autant plus renforcé par les contraintes liées à la crise sanitaire, ce secteur est porté par la livraison à domicile. Par exemple sur les plateformes de livraison de repas à domicile, la période actuelle a entraîné un renforcement de l'offre de restaurants et l'arrivée d'une clientèle plus diversifiée.

Évolutions des immatriculations sur la période du 1er septembre au 30 novembre 2020



Évolutions des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1er septembre au 30 novembre 2020



X % : taux d'évolution du 1er septembre au 30 novembre du secteur
X % : rythme annuel

LES GRANDES TENDANCES 2020

Les chiffres clés (de janvier à novembre) :

393 611

Nombre de créations d'entreprises
(immatriculations)



24 419

Nombre d'entreprises en difficulté
(ouvertures de procédures collectives)



Une accalmie qui ne pourra pas durer

L'année 2020 fut marquée par la pandémie de la Covid-19 qui a plongé l'économie mondiale dans une crise d'ampleur inédite en temps de paix. Même si cette crise frappe tous les secteurs de l'économie réelle, elle est d'intensité asymétrique en touchant plus violemment le secteur des services. Des mesures promptes et fortes ont été prises par le gouvernement pour endiguer le marasme économique et limiter un maximum les ruptures de chaînes. D'après les dernières estimations de l'Insee, le PIB devrait reculer d'environ 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Dans ce contexte de crise, la vague de défaillances tant redoutée tout au long de l'année n'a pas eu lieu. Bien au contraire, le nombre d'ouvertures de procédures collectives se contracte de près de 40 % par rapport à 2019 (soit près de 15 000 défaillances de moins), déjà en recul de 4,5 % par rapport à 2018. Du côté des créations, le retard pris lors du deuxième trimestre correspondant au premier confinement fut vite rattrapé pour aboutir à une année quasi similaire à celle de 2019 (- 1,5 %), elle-même en hausse de 11 % par rapport à 2018. Malgré ces résultats 2020, la tendance devrait s'inverser dans les prochains mois et voir le nombre de faillites atteindre des niveaux records en 2021.

Les flux trimestriels d'entreprises 2020 vs. 2019

	1T20 / 1T19	2T20 / 2T19	3T20 / 3T19	4T20 / 4T19	2020 / 2019
Immatriculations	- 4,2 %	- 29,0 %	+ 16,5 %	+ 20,1 %	- 1,5 %
Ouvertures de procédures collectives	- 22,3 %	- 53,5 %	- 35,2 %	- 39,5 %	- 37,1 %

Méthodologie

Ce document est réalisé à partir des informations statistiques brutes des bases de données des Greffes des tribunaux de commerce. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés auprès des Greffes au cours des années 2018 à 2020. Ces données sont issues directement des registres publics tenus par ces Greffes et sont déclarées par les chefs d'entreprises concernés ou mentionnées d'office par les greffiers. Le périmètre retenu dans cette étude exclut l'Alsace, la Lorraine et les DROM. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi. Les grandes tendances (page 6 de ce document) ont été analysées sur les onze premiers mois de l'année.